

ARRETE N° 227/23 /MINESEC DU 09 JUIN 2023  
 portant nomination d'un responsable dans les services déconcentrés  
 du Ministère des Enseignements Secondaires.-

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DE MAYO-REY**

**LYCEE GOP-REY**

**Proviseur :** Monsieur BABA-BENOUA, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 613 088-H, précédemment Inspecteur Pédagogique Régional de Français à la Délégation Régionale du Nord, en remplacement de ABBASSI BAKODJI, relevé de ses fonctions.

**Article 2.-** En dehors des tâches qui lui sont dévolues par les textes en vigueur, l'intéressé est soumis à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

**Article 3.-** L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 4.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /

Yaoundé, le 09 JUIN 2023

Le Ministre des Enseignements  
 Secondaires,



**NALOVA LYONGA**

